



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : CLABAUT Romuald

1. Compte rendu de la réunion du 16 janvier 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 16 janvier 2024.

2. Présentation résultats 2023 (estimés et/ou définitifs) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des comptes de l'exercice 2023 suivant la validation de la balance et les résultats s'y rapportant repris dans le tableau ci-dessous.

- Résultat Financier

| Désignation | Fonctionnement | Investissement | Ensemble |
|-------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes | 496 302.15 € | 103 299.04 € | 599 601.19 € |
| Dépenses | 116 097.08 € | 82 813.31 € | 198 910.39 € |
| Soldes | 380 205.07 € | 20 485.73€ | 400 690.80 € |

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de Fonctionnement :

- 39 514.27 € au compte 1068 (Recette d'investissement).
- 340 690.80 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2023 présentés par le Maire ainsi que l'affectation des résultats pour le budget 2024.

3. Fiscalité locale directe 2024 :

Vote des 4 taxes :

Suivant les informations, les bases de 2024 devraient augmenter de 3.9%, les taux restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux taux pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 10,86%
- Taxe d'habitation « local vacant » : 10,86%
- Taxe sur propriété bâtie : 32.57 %
- Taxe sur propriété non bâtie : 16,82 %

4. Budget 2024 (avec reprise des résultats 2023, réel estimé) :

Budget 2024 :

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2024 par chapitre et dans certains cas par imputation.

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------|----------|
|--|----------|----------|

| | | |
|-----------------------|--|--|
| FONCTIONNEMENT | 140 624.67 € (dépenses) + 344 800.13 € (Excédent 2024) Soit 485 424.80 € | 340 690.80 € (résultats 2023) + 144 734.00 € Soit 485 424.80 € |
| INVESTISSEMENT | 192 500.26 € | 20 485.73 € (résultats 2023) + 172 014.53 € Soit 192 500.26 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les différents points cités ci-dessus.

Taux de fongibilité :

Suite au passage à la M57, nous avons la possibilité de faire des virements de crédit de chapitre à chapitre.

Ce qui permet de faire des transferts sans réunir le conseil.

Le taux maximum accordé est de 7.5%.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

5. Endettement de la commune :

Point sur les finances – Emprunts

Dettes totales en capital au 1^{er} janvier 2024 : 258 324.26 €

Engagement de durée variables suivant les emprunts jusqu'à 2028 à 2036

Représentant des annuités capital et intérêts de 32 766.65 € pour 2024.

6. Actipaysage 2024 :

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le devis d'Actipaysage pour l'année 2024.

Le coût du devis s'élève à 4 081.10€ HT soit 4 897.32€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis d'Actipaysage pour un montant de 4 081.10€ HT soit 4 897.32€ TTC.

7. Travaux exceptionnels et dossier demande d'aides :

Le Maire informe le Conseil que suivant l'arrêté du 16 janvier 2024, portant connaissance de l'état de catastrophe naturelle, la commune de Wisques est reprise pour un phénomène naturel, inondations et coulées de boue, pour la période du 27/12/2023 au 11/01/2024.

Les rues concernées sont :

- Chemin des Chartreux, pour un coût de 18 100€ HT soit 21 720€ TTC
- Rue de l'Ecole, pour un coût de 14 072.50€ HT soit 16 887€ TTC
- Chemin Borgnon, pour un coût de 24 840€ HT soit 29 808€ TTC
- Chemin Piétonnier « Via Francigena » rue de l'Ecole / RD212, pour un coût de 2 948€ HT soit 3 537.60€ TTC

Monsieur le Maire a fait faire des devis et le coût s'élève à 59 960.50€ HT soit 71 952.60€ TTC.

Le Maire demande au Conseil, l'autorisation pour demander les subventions auprès de l'Etat (50%) soit 30 000€, du Département (25%) soit 14 980.25€ et de la Région (25%) soit 14 980.25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le Maire demande des subventions.

8. Tarif vaisselle pour location en cas de casse :

Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la trésorerie, il y a lieu de délibérer pour le tarif de la vaisselle en cas de casse lors d'une location.

| Quantités | Articles | Prix |
|-----------|-----------------------|----------|
| 8 | Tables rectangulaires | 280.00 € |
| 60 | Chaises | 15.00 € |
| | Verres : | |
| 60 | Verres à eau | 2.50 € |
| 60 | Verres à vin | 2.50 € |
| 120 | Flûtes | 2.50 € |
| 60 | Verres à bière | 2.50 € |
| 72 | Tasses à café | 2.50 € |
| | Assiettes : | |
| 60 | Plates 27 cm | 2.20 € |
| 60 | Plates | 2.20 € |
| 60 | A dessert | 2.20 € |
| 10 | Saladiers | 6.00 € |
| | Couverts : | |
| 60 | Fourchettes | 1.00 € |
| 60 | Couteaux | 1.00 € |
| 1 | Grand couteau cuisine | 19.00 € |
| 1 | Petit couteau cuisine | 5.00 € |
| 60 | Cuillères à soupe | 1.00 € |
| 60 | Cuillère à café | 1.00 € |

| | | |
|----|--------------------------|----------|
| 6 | Louches | 4.00€ |
| 60 | Coupelles | 2.50 € |
| | Plateaux : | |
| 7 | Rectangulaires | 6.00 € |
| 8 | Ronds | 6.00 € |
| 2 | Cafetières | 30.00€ |
| 1 | Table à desservir | 250.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessus.

9. Festivités :

Le Maire rappelle au Conseil, comment se passent les journées du patrimoine faites sur Wisques, en présentant des photos, le parcours et quelques infos.

Le Comité des Fêtes va se réunir le jeudi 14 mars 2024 à 18h30 afin de parler en outre des journées européennes du patrimoine et de l'organisation de la fête du solstice.

10. Questions diverses :

• Nouvelle délibération travaux rue de la Fontaine :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut modifier la délibération prise lors du dernier conseil de 2023 à la demande de la Sous-préfecture, concernant les travaux de la rue de la Fontaine pour la demande de DETR.

Le Conseil autorise le Maire à refaire cette délibération avec la modification.

• Nouvelle délibération pour les panneaux photovoltaïques :

Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre des économies d'énergie, d'une part installer des panneaux photovoltaïques pour compenser notre consommation d'énergie mais également pour améliorer l'isolation de certaines parties de nos bâtiments publics, pour les plus anciens, situés au 22 et 24 rue de l'école (à proximité de la mairie).

Le projet consiste :

- Réalisation d'un audit des charpentes des bâtiments anciens afin d'en vérifier à la fois l'isolation, mais également la structure des charpentes en vue de la pose des panneaux photovoltaïques,
- Réalisation d'un audit énergétique,
- Pose de nouveaux gîtages, salle du conseil et salle annexe (ex réfectoire) de la salle Michel Biauxque et isolation,
- Pose de 24 unités de panneaux photovoltaïques,
- Etc.

Le Maire propose de solliciter auprès de la Région, une subvention, le coût estimé pour la réalisation du projet est de 35 589.13€ HT soit 41 745.04€ TTC.

Pour financer cette opération, nous sollicitons la Région au titre du programme « Aides aux communes et aux territoires – ACTes » (Appui aux projets locaux des communes de moins de 2000 habitants des Hauts de France).

Suivant le tableau de financement du projet ci-dessous.

La participation de la commune sur ses fonds propres serait de 7 256.74€ soit 20% du coût.

Également, l'Etat, le Département et la FDE62, seront sollicités pour des subventions (voir tableau ci-dessous).

| Dépenses | | | Recettes | | |
|--|------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|---------------|
| Rubriques | Montant HT | Montant TTC | Rubriques | Montant | % |
| Audit RING Vérification Charpente | 1350.00€ | 1620.00€ | D.S.I.L. | 8897.28 € | 25% |
| | | | Région | 8897.28 | 25% |
| Etude énergétique | 2400.00 € | 2880,00 € | FARDA 2024 : | | |
| | | | - Audit (taux 60%) | 2250.00€ | 6% |
| | | | -Photovoltaïques isolation | 6367.83€ | 18% |
| Travaux isolation modification charpente | 12589.13 € | 14145.04 € | Fde62 | 1920.00€ | 5% |
| (Salle du conseil – Annexes salle Michel Biauxque) | | | S/total subvention | 28332.39 € | 80% |
| Installation Panneaux photovoltaïques | 19250.00€ | 23100.00€ | Fonds Propres | 7256.74 € | 20% |
| | | | | | |
| Total Travaux | 35589.13€ | 41745.04 € | Total financement | 35589.13 € | 100,0% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention du programme ACTes de la Région.

- **Compost :**

Le Maire informe le Conseil, que du compost est disponible et peut être retiré.

Nous aurons les dates prochainement par Mr LEHOUX.

- **Information :**

Le Maire informe le Conseil, que pour info, la défense incendie payer au SDIS par la CCPL, représente pour la commune un montant de 7 159.04€ (base 224h).

Wisques, le 21 février 2024

Gérard WYCKAERT

Le Maire,



